

**Droit d'exécution (modification de l'OCStup et l'OTStup-DFI) concernant la modification de la loi sur les stupéfiants (médicaments à base de cannabis)**

Monsieur le conseiller fédéral,

La procédure de consultation du 25 août 2021 sur l'objet cité en titre, nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Nous souscrivons à la volonté du Conseil fédéral de faciliter et d'étendre l'utilisation des médicaments à base de cannabis sans autorisation exceptionnelle.

Nous partageons l'avis de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et celui de l'Association des pharmaciens cantonaux (APC), qui mettent en évidence l'importance de définir les exigences légales pour l'autorisation, la culture, la manipulation, la collecte et le traitement des données pour l'utilisation de médicaments à base de cannabis.

En conséquence, nous soutenons le projet soumis à consultation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 17 novembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND